

## RECHARGE EN COPROPRIÉTÉ :

# FINANCER UNE INFRASTRUCTURE COLLECTIVE



Pour financer l'installation d'une infrastructure collective, les copropriétés ont le choix entre **plusieurs options de financement**.

### 3 OPTIONS DE FINANCEMENT POUR LES COPROPRIÉTÉS

#### 1 FINANCER ELLES-MÊMES L'INFRASTRUCTURE

La **copropriété fait réaliser un devis** pour la mise en place d'une infrastructure collective et fait **valider le budget des travaux en Assemblée Générale (AG)**.



#### 2 FAIRE PRÉFINANCER L'INFRASTRUCTURE PAR UN TIERS-INVESTISSEUR

La solution proposée **est validée en AG** et le **tiers-investisseur est propriétaire de l'infrastructure**. Ce dernier peut également être un opérateur de bornes qui propose un service financier à ses clients.

#### 3 FAIRE PRÉFINANCER L'INFRASTRUCTURE PAR LE GRD

Pour l'installation d'une infrastructure collective relevant du réseau public\*, la copropriété peut bénéficier, sous certaines conditions, d'un **préfinancement des coûts d'installation par le Gestionnaire du réseau de distribution d'électricité (GRD)**.

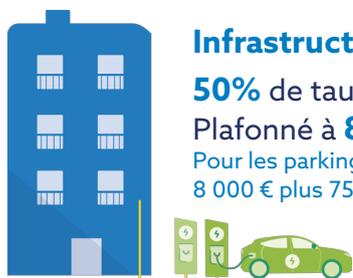


\*Pour le schéma 3, voir la fiche pratique « [Recharge en copropriété : installer une infrastructure collective](#) ».

# LES AIDES À L'INSTALLATION D'INFRASTRUCTURES

## COLLECTIVES EN COPROPRIÉTÉ

### LES AIDES DU PROGRAMME ADVENIR



#### Infrastructure collective

50% de taux d'aide

Plafonné à **8 000 € HT**

Pour les parkings jusqu'à 100 places puis  
8 000 € plus 75 € par place supplémentaire



#### Coûts de terrassement

50% de taux d'aide

Plafonné à **3 000 € HT**

Par copropriété

Plus d'informations sur [advenir.mobi](https://advenir.mobi)

### L'OFFRE LOGIVOLT DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

**Logivolt** propose aux copropriétés qui ont fait le choix de la mise en place d'une infrastructure collective selon les schémas 1 ou 2 de bénéficiaire sous certaines conditions **d'un préfinancement des coûts d'installation.**



Plus d'informations sur [www.logivolt-territoires.fr](https://www.logivolt-territoires.fr)

**Pour tout savoir sur la mise en place d'une infrastructure collective en copropriété, consultez le guide réalisé par l'Avere-France et la fiche pratique dédiée.**

Programme piloté par :



Financé par :



Plus d'informations sur :



En partenariat avec :

